

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE INVITATION
D'HALTÉROPHILIE DIVISION 3 2022-2023

Article 1	Règlements officiels employés	2
Article 2	Identification des catégories.....	2
Article 3	Composition de la délégation.....	2
Article 4	Généralité.....	2
Article 5	Type d'épreuves.....	2
Article 6	Formule de rencontre	3
Article 7	Classement.....	3
Article 8	Délais.....	4
Article 9	Récompenses.....	4

Légende : **** Nouvel article**
*** Modification de l'article**

(Juin 2022)

HALTÉROPHILIE 2022-2023

Article 1 **Règlements officiels employés**

- 1.1 Les règlements officiels en vigueur sont ceux de la Fédération d'Haltérophilie du Québec (FHQ).
- 1.2 Toutefois, les présents règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.
- 1.3 Les règlements du secteur scolaire du RSEQ doivent être respectés.

Article 2 **Identification des catégories ***

- 2.1 L'élève-athlète doit être né(e) entre le 1^{er} juillet 2003 et le 30 septembre 2009
- 2.2 L'inscription est basée exclusivement sur les catégories de poids.

Article 3 **Composition de la délégation**

- 3.1 Une instance régionale peut inscrire au premier tour un maximum de 1 équipe de 5 élèves-athlètes masculins et 1 équipe de 5 élèves-athlètes féminin. Lorsque toutes les régions auront fait leur premier tour, il y aura un deuxième tour, puis un troisième tour et ainsi de suite jusqu'à la capacité maximale de 150 élèves-athlètes inscrits.

Les substituts ne participent pas à la compétition.
Il n'y a aucune restriction du nombre d'élèves-athlètes par catégorie.

- 3.2 Les inscriptions doivent être acheminées par le responsable de l'établissement d'enseignement à son instance régionale du RSEQ. L'instance régionale du RSEQ valide les inscriptions et les transmet au RSEQ provincial et à la Fédération d'Haltérophilie du Québec.

Article 4 **Généralité**

Les élèves-athlètes doivent être affiliés « développement » et les entraîneurs doivent être affiliés selon les règlements de la Fédération d'haltérophilie du Québec.

Article 5 **Type d'épreuves**

- 5.1 Féminin : 8 catégories de poids corporel : 45-49-55-59-64-71-76-81 kg
- 5.2 Masculin : 8 catégories de poids corporel : 49-55-61-67-73-81-89-89+ kg

Note : La charge minimale sera de 20 kg (la barre de 15 kg & 2 disques de 2,5 kg).

5.3 Épreuves des 16 finales :

- Arraché;
- Épaulé-jeté;
- Total olympique.

5.4 Le total olympique détermine le classement de chacune des catégories.

5.5 Lors d'une compétition préliminaire sanctionnée par la Fédération d'haltérophilie du Québec, l'élève-athlète devra réussir le seuil de performance de la catégorie dans laquelle il s'inscrira, entre le 1^{er} août 2021 et au plus tard la veille de la date limite d'inscription.

5.6 Catégories et seuil d'éligibilité :

MASCULIN (8 catégories)							
49 kg	55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	+ 89 kg
SEUIL D'ÉLIGIBILITÉ							
62 kg	72 kg	80 kg	89 kg	95 kg	103 kg	110 kg	115 kg
FÉMININ (8 catégories)							
45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 kg
SEUIL D'ÉLIGIBILITÉ							
51 kg	57 kg	65 kg	72 kg	79 kg	87 kg	91 kg	94 kg

Article 6 **Formule de rencontre**

La formule de rencontre est conforme aux règles habituelles de la FHQ.

Article 7 **Classement**

7.1 Le système de pointage appliqué pour le classement au total olympique :

1 ^{re} position	28 points		14 ^e position	12 points
2 ^e position	25 points		15 ^e position	11 points
3 ^e position	23 points		16 ^e position	10 points
4 ^e position	22 points		17 ^e position	9 points
5 ^e position	21 points		18 ^e position	8 points
6 ^e position	20 points		19 ^e position	7 points
7 ^e position	19 points		20 ^e position	6 points
8 ^e position	18 points		21 ^e position	5 points
9 ^e position	17 points		22 ^e position	4 points
10 ^e position	16 points		23 ^e position	3 points
11 ^e position	15 points		24 ^e position	2 points
12 ^e position	14 points		25 ^e position	1 point
13 ^e position	13 points			

7.2 Les classements sont séparés pour le féminin et le masculin.
La compétition se déroule par catégorie, avec classement d'équipe.

On additionne :

- les points des cinq (5) meilleurs élèves-athlètes masculins inscrits par l'école.
- les points des cinq (5) meilleures élèves-athlètes féminines inscrites par l'école.

Article 8 **Délais**

Un élève-athlète qui ne se présente pas à son épreuve dans le temps prévu après l'appel de l'officiel perd son essai.

Article 9 **Récompenses**

9.1 Une bannière permanente est remise à l'équipe championne féminine et à l'équipe championne masculine.

9.2 Des médailles sont attribuées pour les trois (3) premières places de chacune des catégories de poids corporel (masculin : 8 catégories ; féminin : 8 catégories). :

- Première : médaille d'or
- Deuxième : médaille d'argent
- Troisième : médaille de bronze

N.B. : Il est fortement recommandé aux élèves-athlètes désirant participer au championnat provincial scolaire invitation d'haltérophilie de prendre part, durant la saison, à une compétition comportant un processus de pesée supervisé par des officiels avec juges et spectateurs et ce, dans un but de familiarisation adéquate et de sécurité.